

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL

du 14 Janvier 1977

DECRET N° 77 - 32/MJT.DGT.DCGPCE/41/8.  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur DJOMBO Henri dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-  
vices Administratifs et Financiers (Admi-  
nistration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(/ISAS ;

D.F.

(/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;  
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

C.F.

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des Rémuné-  
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74-229/MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.74 portant at-  
tribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les  
Diplômes des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de  
Commerce,

(/u le décret n° 62-426/MF du 29.12.62 fixant le statut des ca-  
dres de la catégorie A des S.A.F. (J.O.1963, 1er Janvier, page 37) ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-  
bir les fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses article 7 § 8 ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et réclas-  
sements ;

(/u le décret n° 62-198/FP-du 5.7.62 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires  
des fonctionnaires ;

(/u l'Acte N° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de  
la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du  
Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 2021/MER du 16.Aut 1975 du Ministre de l'Econo-  
mie Rurale transmettant les dossiers des candidatures constitué par  
les intéressés ;

(/u la lettre n° 2207/MER du 3 Septembre 1976 du Ministre de  
l'Economie Rurale ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 44-426/FP et 74-229 des 29.12.1962 et du 10.6.1974 et du Protocole d'Acord signé le 5.8.1970 susvisés, Monsieur DJOMBO Henri, né vers 1952 à Enyellé (IMPRONDO), titulaire du diplôme d'Ingénieur Economiste, Spécialité 'Economie et 'Organisation de l'Industrie Forestière et des Eaux et Forêts délivré par l'Académie Forestière et Techniques MIROV de LININGRAD (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (Administration Générale) et nommé Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 23.7.76 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement, Président du  
Conseil des Ministres ;

Brazzaville, le 14 JANVIER 1977

Le Ministre de l'Economie  
Rurale

Commandant Louis SYLVAIN GOMAG

M. MOUAMBENGA.-

Le Ministre de la Justice  
et du Travail

Le Ministre des Finances,

P. N'GAKA.-

A. POATY.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
BST.DGT.	1
D.F.	5
C.F.	1
DEFRN	1
MER	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	1
INTERESSE	1